

DEPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT D'ALES

CANTON D'ALES 1

COMMUNE DE BAGARD

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 030-213000276-20260311-PV_2026_03-DE



PROCES VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze du mois de mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient Présents : : BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, VEZY Anne, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, DESTRUUEL Benjamin, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BENOI Bruno, BERNARD Clémence, TALARON Christophe, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril

Etaient absents représentés : ROUSSEL Yves (procuration donnée à Thierry BAZALGETTE), HAUTION Jean-Michel (procuration donnée à Chantal MAZUC)

Etaient absents non représentés : FREVILLE Franck, Pierre CARLE (excusé)

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres Présents : 17
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 19
Nombre d'absents non représentés : 2

Secrétaire de séance : VEZY Anne

Date de la convocation : 5 mars 2026

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h05.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du Secrétaire de séance,
2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2026,**
3. **Demande d'attribution d'une subvention « Fonds interministériel de prévention de la délinquance » (FIPD)**
Rapporteur : Thierry BAZALGETTE
4. **Attribution d'un nom de voirie pour l'accès au nouveau lotissement « BAMA »**
Rapporteur : Thierry BAZALGETTE
5. **Adoption d'une motion pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie comme compétence du bloc communal**
Rapporteur : Daniel MAURIN
6. **Convention de prêt de barrières taurines à titre onéreux avec la Ville d'Alès**
Rapporteur : Thierry BAZALGETTE
7. **Décisions prises par délégation du Conseil municipal depuis la dernière réunion**
8. **Informations diverses**

Point n°1 : Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT Mme l'unanimité comme secrétaire de séance.

Point n°2 : Délibération 2026_03_01

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2026

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur le Maire a transmis par mail, avec la convocation à la présente réunion, le projet de procès-verbal ;

Considérant que Monsieur le Maire invite les membres présents à faire leurs remarques.

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la précédente réunion ainsi présenté.

Point n°3 : Délibération 2026_03_02

Objet : Demande d'attribution d'une subvention « Fonds interministériel de prévention de la délinquance » (FIPD)

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle que la sécurisation des établissements scolaires est une priorité.

Le conseil municipal,

Vu la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret 2019-1259 du 28 novembre 2019 ;

Vu la circulaire cadre INTA2006736c DU 5 mars 2020 ;

Vu l'appel à projet 2026 du programme S – Sécurisation des établissements scolaires au regard du risque terroriste ;

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents :

- **SOLLICITE** l'attribution du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement de la sécurisation des établissements scolaires de Bagard.
- **DIT que** le montant sollicité pourra être évalué de 20% à 80% du coût global HT des travaux et dispositifs de sécurisation dont le montant estimé se monte actuellement à 16 484 € HT.
- **DIT que** les crédits seront inscrits au budget 2026 et exercices suivants dès lors qu'ils auront été notifiés.

Point n°4 : Délibération 2026_03_03

Objet : Attribution d'un nom de voirie pour l'accès au nouveau lotissement « BAMA »

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire informe que les travaux du lotissement BAMA s'achèvent dans quelques mois.

La voie aujourd'hui dénommée « lotissement les noyers » fera l'objet d'une reprise par la commune à l'achèvement des travaux.

En attendant et pour faciliter l'installation des futurs propriétaires qui sollicitent notamment leur raccordement au réseau fibre, il est nécessaire de leur créer un adressage.

Monsieur le maire propose plusieurs dénominations et laisse les membres du Conseil municipal choisir le nom de la voie d'accès à ce nouveau lotissement.

Les propositions sont les suivantes :

- Les vergers du Parc
- Le clos des Lavandes
- Impasse des coquelicots, ou mimosas, ou jasmins, iris, camélias, lauriers roses, Glycines
- Allée des Cyprès
- Allée du vallon Font Vive (nom du ruisseau à proximité)

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 ;

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents :

- **ADOpte** la dénomination « Chemin Font Vive » concernant la voie d'accès au lotissement nouvellement désigné « Font Vive ».
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de cette dénomination.
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la réalisation des plaques indicatives seront inscrits au budget 2026 et exercices suivants.

Point n°5 : Délibération 2026_03_04

Objet : Adoption d'une motion pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie comme compétence du bloc communal

Rapporteur : Daniel MAURIN

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation, le gouvernement par la voie de son premier ministre et de sa ministre de la Décentralisation a évoqué la possibilité d'un transfert de compétences sur les réseaux aux conseils départementaux.

Monsieur Le Maire invite les membres du Comité Syndical à adopter la motion de défense des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie.

Le Conseil municipal,

Considérant que la distribution publique d'électricité relève historiquement des compétences du bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906 et est aujourd'hui exercée pour des raisons de technicité, d'efficacité et de proximité par des syndicats intercommunaux spécialisés.

Considérant que les Syndicats d'Energies assurent notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux basse tension en zones rurales, contribuant à la qualité de service, à la sécurisation des ouvrages, à l'égalité territoriale et à la mise en œuvre de la transition énergétique.

Considérant que le Territoire d'Energie GARD SMEG assure cette mission depuis plus de 30 ans sur les communes du département et investit chaque année des millions d'euros pour la sécurisation et le renforcement des réseaux.

Considérant que la remise en cause des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie entraînerait une diminution des investissements dans les réseaux ruraux ou, à défaut, une hausse de la facture des usagers via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, ce qui nécessite une mobilisation collective.



Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents :

- **AFFIRME** son attachement au maintien de la compétence d'autorités publiques de distribution d'énergie au sein du bloc communal ;
- **DECIDE** de voter le projet de motion annexé à la présente délibération.

Point n°6 : Délibération 2026_03_05

Objet : convention de prêt de barrières taurines à titre onéreux avec la Ville d'Alès
Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Considérant que la Ville d'Alès peut mettre à disposition de la commune 180 barrières taurines ;

Considérant que la Commune de Bagard a besoin de disposer de 180 barrières pour sécuriser les abords de la Fête Taurine qui aura lieu le week-end du 18 et 19 avril 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention de prêt de barrières taurines à titre onéreux avec la Ville d'Alès.
- **DIT QUE** les crédits afférents à ce prêt de matériel à titre onéreux sont prévus au budget 2026.

Point n°7 : Monsieur le Maire fait part des décisions prises par délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion :

N° de décision	OBJET
2026-01	Demande de financement à l'ANS pour l'opération de rénovation des équipements sportifs communaux
2026_02	Attribution marché des assurances lot 3 (flotte automobile) et lot 5 (protection juridique)
2026_03	Demande de financement à l'ANS pour l'opération de rénovation des équipements sportifs communaux

Aucun membre ne demandant la parole, la séance est close à 19H28.

Anne VEZY
Secrétaire de séance

Thierry BAZALGETTE
Maire